

Planification des *institutions* spécialisées 2015

Christophe
Pritschke

Service cantonal de la jeunesse - Section administrative - Avenue Ritz 29 - 1951 SION
Dienststelle für die Jugend - Administrative Abteilung - Avenue Ritz 29 - 1951 SITTEN

Les points soulevés

- **La capacité cantonale de places**
- **Le nombre de journées d'ouverture**
- **Le taux d'occupation des institutions**
- **Provenance des mineurs placés dans le canton**
- **Évolution de l'origine des mineurs placés dans le canton**
- **Nationalité des mineurs placés en institution**
- **Répartition selon la base légale de placement**
- **Répartition selon le district de domicile du mineur**
- **Solde des placements de mineurs VS/HC**

La typologie OFJ

- **Groupe I: Types d'institution avec clientèle LPPM, indépendamment de la question de savoir si l'institution est reconnue ou non par l'OFJ:**

- 1 Accueil / transition
- 2 Observation
- 3 Education pour enfants avec école interne
- 4 Education pour enfants sans école interne
- 5 Education pour adolescents avec classe de perfectionnement / travaux manuels
- 6 Thérapie (93ter CP)
- 7 Rééducation (93terCP)
- 8 Education pour adolescents ayant quitté l'école, sans occupation / formation interne (jusqu'ici: apprenti[e]s)
- 9 Institution pour jeunes adultes (jusqu'ici: éducation au travail)
- 10 Détention préventive / détention (moins de quatre ans)
- 11 Détention (art. 25, al. 2 DPMin)
- 12 Prise en charge externe en studio

- **Groupe II: Offres supplémentaires reconnues par l'OFJ (cf. Directives sur les subventions)**

- 13 Prise en charge partielle
- 14 Places extra muros

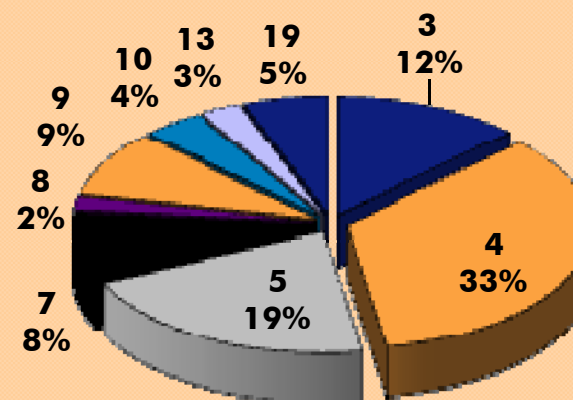
- **Groupe III: Autres institutions et offres supplémentaires de l'aide aux enfants et adolescents en internat:**

- 15 Autres offres supplémentaires non reconnues par l'OFJ
- 16 Grandes familles pédago-thérapeutiques, Familles d'accueil, etc.
- 17 Ecoles spéciales non reconnues par l'OFJ
- 18 Institutions de la pédopsychiatrie
- 19 Foyers pour enfants en bas âge
- 20 Autres institutions de l'aide à la jeunesse en internat

La capacité cantonale de places

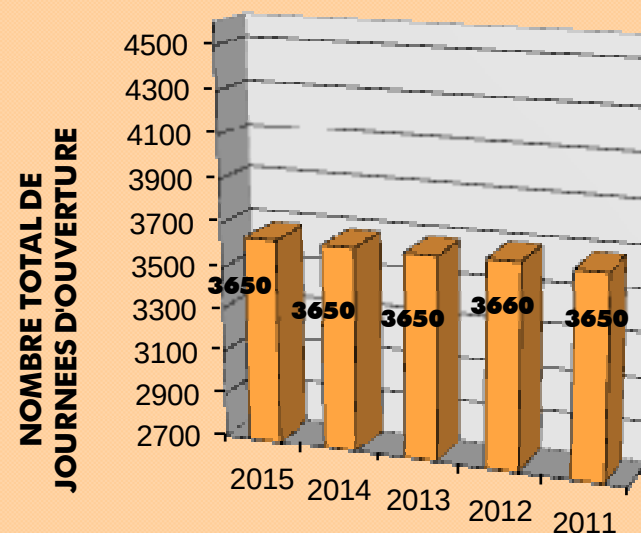
- Nombre total de places offertes par les institutions prises en compte (stock de places offertes)
- La catégorie la plus importante est celle de type 4 avec 74 places
- Au 2^{ème} rang, l'offre de places de type 5 avec 44 unités, puis de type 3 (27)
- Le nombre de places offertes s'élève à 218 places
- Il y a 3 institutions qui offrent la totalité des séjours de type 4
- Il y a 3 institutions qui offrent des places de type 5
- Il y a 1 institution qui offre la totalité des séjours de type 3
- Les places de type 10 et 13 sont peu nombreuses avec 9 places resp. 6 places ou ensemble environ 7% de la capacité totale

L'OFFRE DE PLACES EN 2015



Le nombre de journées d'ouverture

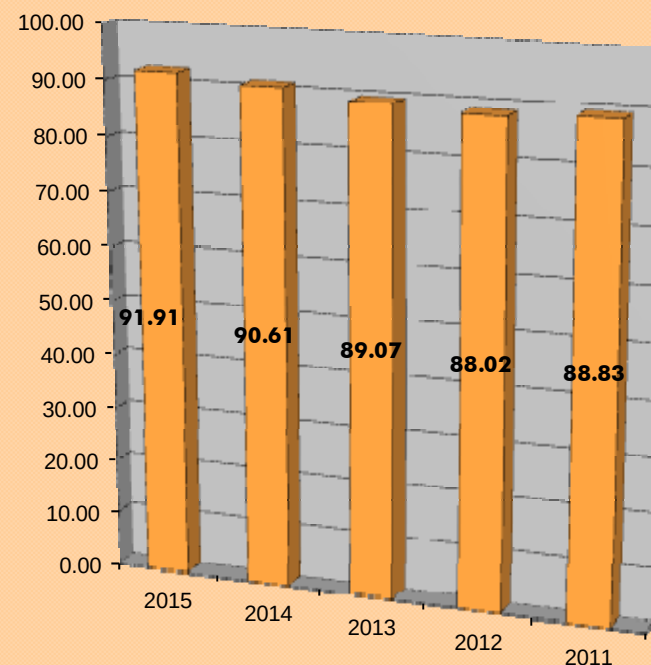
- Le nombre des jours d'ouverture est calculé sur 365 jours (en 2015)
- Les périodes de fermeture prolongée (p. ex. vacances scolaires, clôture annuelle, fermeture pour cause de travaux) sont déduites
- En 2007 l'institution **FLEURS DES CHAMPS** a été fermée diminuant **JOURNEES D'OUVERTURE / ANZAHL OFFENER TAGE** le nombre total de journées d'ouverture
- Par rapport à 2006 le nombre a diminué (- 8.56%)
- Depuis 2005 les institutions de type scolaire CPS, CPA et CPM sont ouvertes à l'année.
- Total 3650 jours (= j.)



Le taux d'occupation des institutions

- Le taux est obtenu en divisant le nombre de journées de séjour par le nombre de jours d'exploitation
- Il s'agit ici de la moyenne de toutes les institutions recensées dans la statistique
- Le taux augmente en 2015 de 1,30 point par rapport à 2014
- Le taux varie selon le type d'établissement
- En diminution par rapport à 2014: L'ILOT avec 11,53 points (mais toujours encore au-delà des 100%) et LA FONTANELLE avec 7,04 points
- En augmentation : MET-PRAMONT avec 11,36 points et LA CHALOUPE avec 7,05 points
- Le taux d'occupation se situe à 92 %

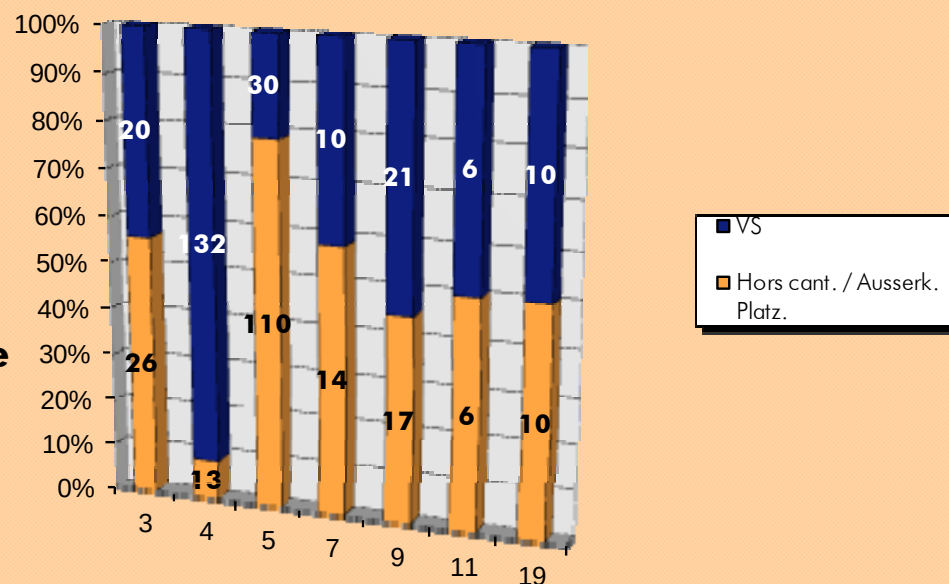
TAUX ANNUEL MOYEN D'OCCUPATION EN %



Provenance des mineurs placés dans le canton

- Le graphique «provenance des mineurs placés dans le canton» nous informe de la répartition entre mineurs valaisans et autres Confédérés placés dans les institutions valaisannes
- Augmentation par rapport à 2014, du nombre de placements de Confédérés de 12 unités (+6,52%)
- Dans les catégories 4 et 9 les valaisans sont en majorité
- La proportion de valaisans se situe à 43% pour le type 3, de 21% pour le type 5, de 91% pour le type 4
- Les placements de type 3, 5 et 7 sont en majorité des placements Confédérés
- La proportion est de 54% (-3) de mineurs valaisans contre 46% de Confédérés

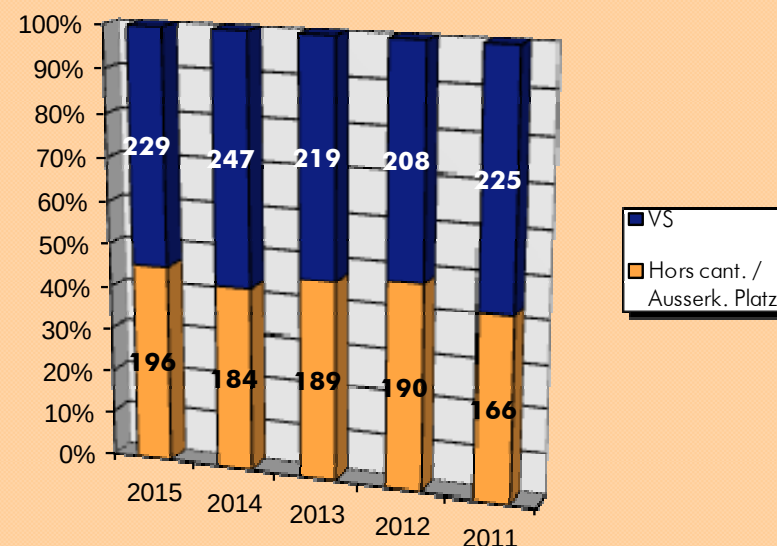
PROVENANCE DES MINEURS PLACES DANS LE CANTON



Évolution de l'origine des mineurs placés dans le canton

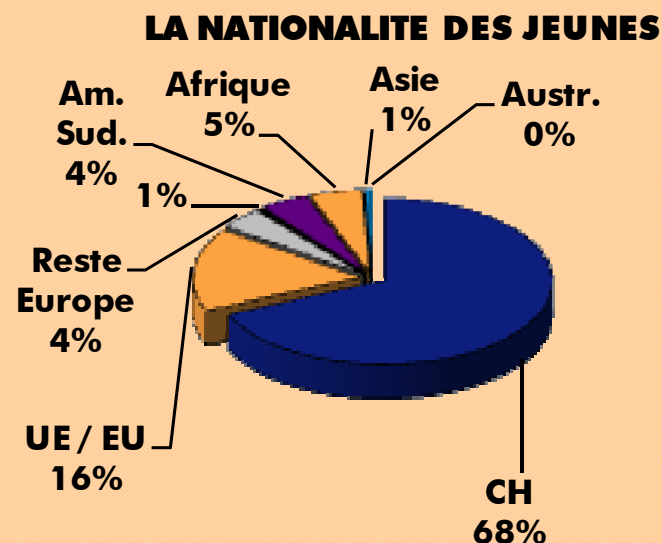
- Le graphique «évolution de l'origine des mineurs placés dans le canton» nous informe de la répartition entre mineurs valaisans et Confédérés placés dans les institutions valaisannes
- 54% des placements sont des mineurs valaisans (-3)
- Diminution de placements valaisans et augmentation des placements de Confédérés
- Le nombre de Confédérés dans les institutions valaisannes augmente de 6,52% par rapport à 2014
- Les placements de valaisans en institution diminuent à 229 placements (-7,28%)
- Diminution des placements au total de 5 unités (-1,39%)

EVOLUTION DE L'ORIGINE DES MINEURS PLACES DANS LE CANTON



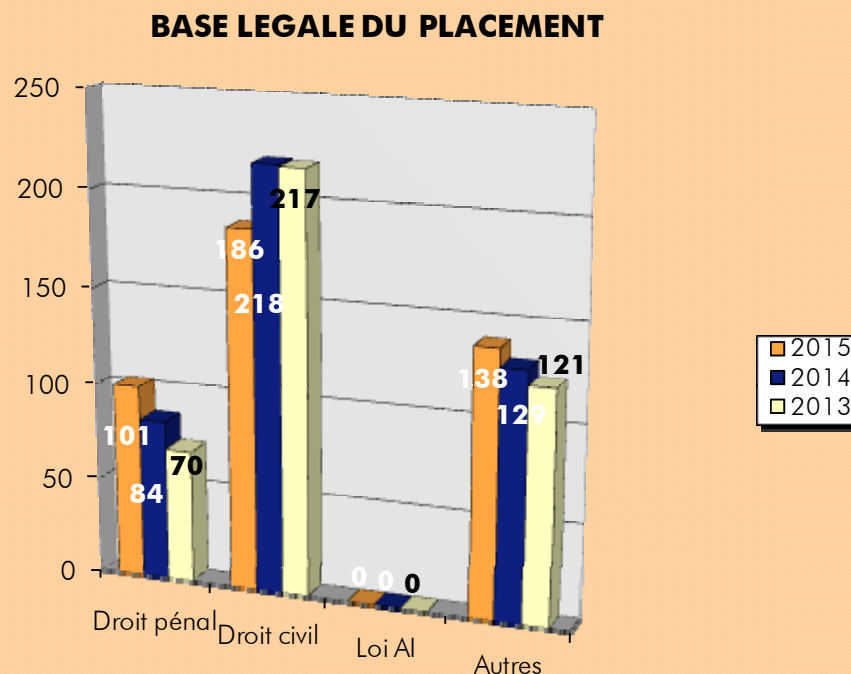
La nationalité des mineurs placés en institution

- Le graphique «nationalité des mineurs placés en institution» nous informe de la répartition entre mineurs suisses et étrangers placés dans les institutions valaisannes
- La majorité est de nationalité Suisse
- La totalité des étrangers représente 31% (+3)
- Cela représente 134 jeunes (+15 pl.)
- 12% de la totalité des étrangers proviennent de l'Union Européenne (+2)
- 5 % proviennent d'Afrique (+7 pl.)
- 5 % proviennent d'Amérique du Sud (+1 pl.)
- 4 % du reste de l'Europe (-4 pl.)
- 66% possèdent un permis de séjour de type B (+3)
- 28 % possèdent un permis de séjour de type C (-2)



Répartition selon la base légale de placement

- Le graphique nous permet de prendre connaissance de la répartition selon la base légale du placement des jeunes
- Ce graphique prend en compte toutes les personnes placées dans les institutions (Valaisans et Confédérés)
- Augmentation de 17 unités des placements de droit pénal (+20%)
- Diminution de 32 unités des placements concernant le droit civil (14,67%)
- Classification depuis 2004 (année de référence)
- Aucun placement selon loi AI.



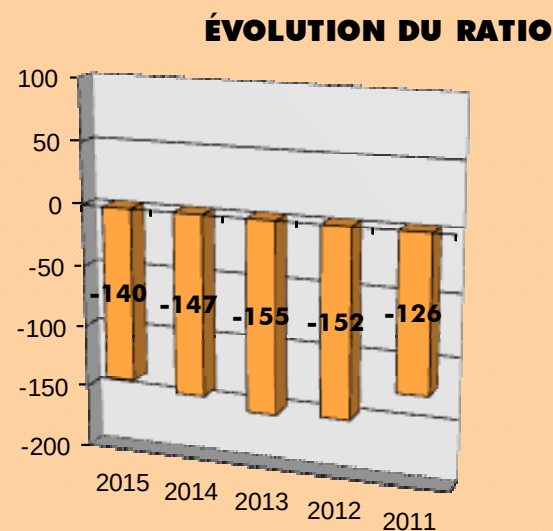
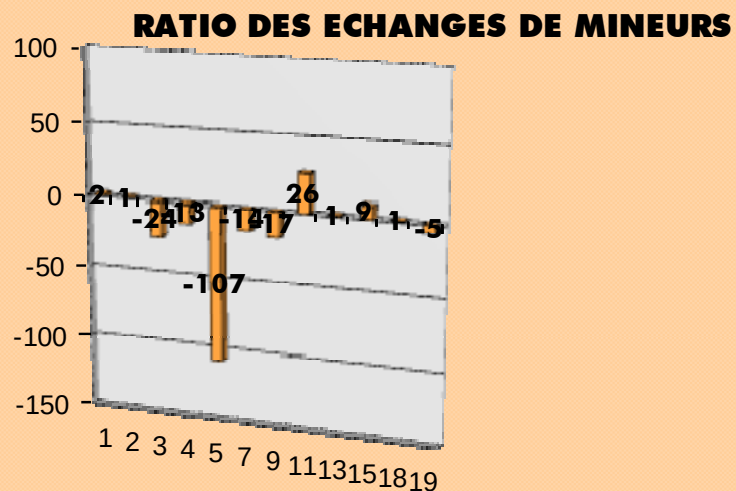
Répartition selon le district de domicile du mineur

- 36 mineurs de Monthey (=)
- 20 mineurs de St-Maurice (+2)
- 43 mineurs de Martigny (-7)
- 3 mineurs d'Entremont (-2)
- 29 mineurs de Conthey (-7)
- 47 mineurs de Sion (+7)
- 3 mineurs d'Hérens (=)
- 25 mineurs de Sierre (-9)
- 4 mineurs de Leuk (-1)
- 7 mineurs de Visp (=)
- 2 mineurs de Raron (-1)
- 9 mineurs du district de Brig (=)
- 1 mineur du district de Goms (=)
- Régions urbaines : 216 (-14)
- Régions rurales : 13 (-4)
- Région francophone : 206 (-16)
- Région germanophone : 23 (-2)

Solde des placements de mineurs VS/HC

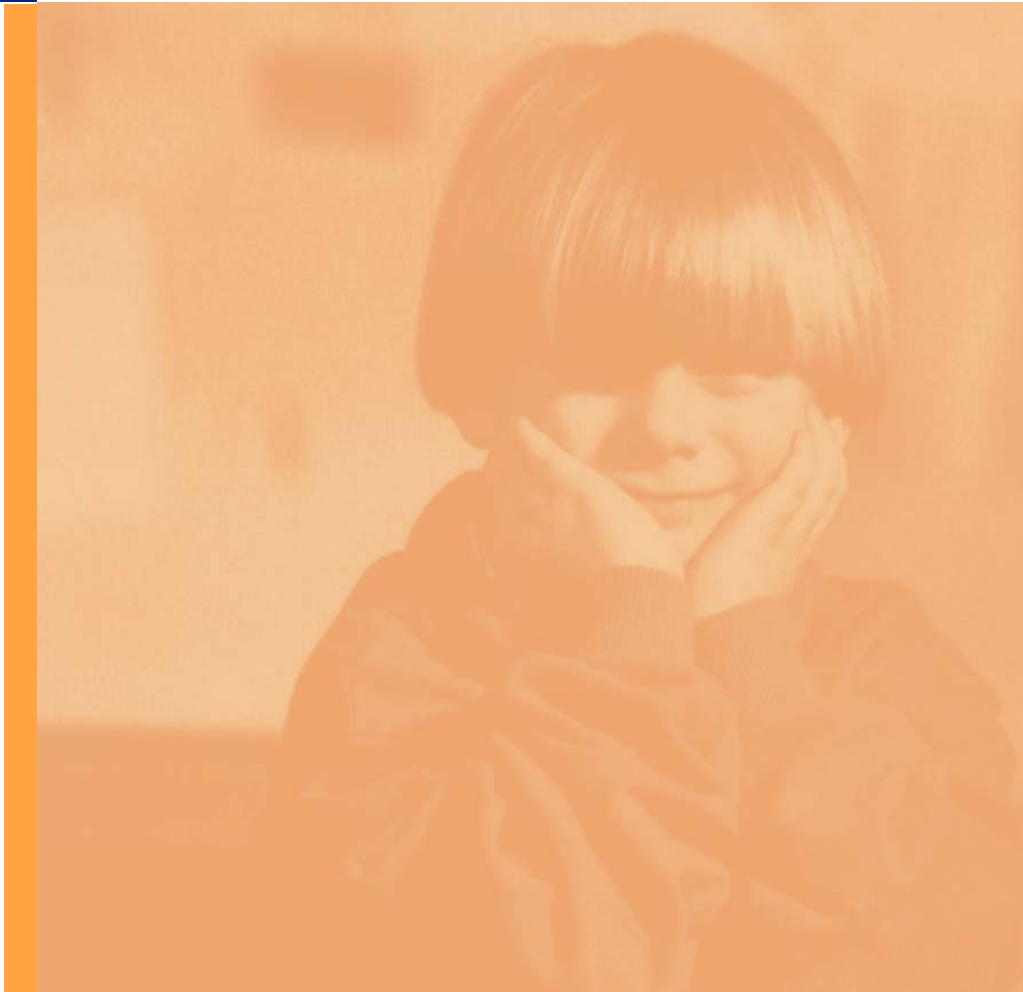
- Toujours négatif
- Les placements de Hors cantons dans des institutions de type 5 sont les plus importants
- Ils représentent 56,1% des placements des Hors cantons
- Le canton est «offreur» de places

- Toujours négatif
- Depuis plus de 23 ans
- 65 (+1) placements de VD / 67 (-4) de GE
- Entre 2014 et 2015, nous constatons une diminution du solde à -140 places (-4,76% / 7 unités)



En conclusion

- **La catégorie la plus importante est celle de type 4 avec 74 places (33%)**
- **La totalité des institutions sont ouvertes à l'année. Le nombre de journées d'ouverture se monte à 3650 jours**
- **Le taux d'occupation moyen des institutions a augmenté de 1,30 points à 91,91%**
- **Diminution des placements au total de 5 unités (-1,39%)**
- **54% des placements sont des mineurs valaisans (-3)**
- **Les mineurs étrangers placés en institution représentent 31% (+3)**



**Merci de votre
attention**

**Service cantonal de la jeunesse
Direction
Avenue Ritz 29
1951 SION**

